



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21 ☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10
ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

MODALITÉS DE SÉLECTION CYCLO-CROSS 2026-2027

Dispositions générales

1. Le Manager Technique Territorial (MTT) est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en fonction des critères établis, en concertation avec les membres de l'équipe technique régionale (ETR) concernés par la discipline.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Région Sud et doivent respecter le processus de préparation.
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Région Sud. Il sera tenu compte des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et son évolution probable et des capacités du sportif à s'intégrer dans le groupe (important).
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le MTT et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
6. Le MTT pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimum la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux, mais aussi l'éthique).
7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tous les quotas attribués au Comité Régional.
8. La politique sportive du Comité régional est orientée vers la formation des jeunes, les sélections régionales accompagnées ne concernent pas les femmes et hommes élite qui devront s'inscrire via leurs clubs ou leurs teams de manière individuelle. Attention pour les non teams, port du maillot régional obligatoire ;
9. Pour le Championnat de France, les U23 et élite homme ou femmes qui souhaitent participer au France par le biais du classement de la Coupe de France se déplaceront et s'hébergeront par leurs propres moyens.



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21 ☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10
ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

LES OBJECTIFS DU COMITE SONT :

- Favoriser le développement de l'autonomie et de la vie de groupe, afférentes au sport de haut-niveau
- Apporter un soutien mécanique, technique et sportif lors des championnats de France A cet effet, les comportements sportifs et extra-sportifs seront évalués à chacune des séquences. Tout coureur sélectionné pris en charge par le Comité Régional et l'entourage des coureurs devra respecter les règles fixées par le responsable du déplacement afin de préserver le bon fonctionnement de l'équipe.

Pour rappel :

- Règlements fédéraux :

<https://ffc.fr/app/uploads/sites/2/2025/08/Titre-V-CYCLO-CROSS-2026-2027-au-2026-07-06.pdf>

- Article 1.1.062 du règlement FFC – organisation du sport cycliste « Tout coureur officiellement sélectionné par la Direction Technique Nationale de la FFC ou le CTS d'un comité régional pour représenter respectivement la France ou son comité régional dans n'importe quelle épreuve du calendrier Fédéral ou International et refusant cette sélection fera l'objet d'une suspension immédiate entraînant, pour l'intéressé, l'impossibilité de participer durant cette période à une autre course »

PARTICIPATION DES COUREURS U13 ET U15 AU TROPHÉE DE FRANCE CX

Organisé à Cruguel (Bretagne) en février 2027

U11 : participation libre

U13 : participation libre

U15 : participation au Championnat Régional obligatoire

Afin d'apporter une pratique sécurisée aux jeunes licenciés le plus longtemps possible, augmentant ainsi la durée de la pratique du cyclo-cross en période hivernale, et parfaire l'apprentissage technique, la commission nationale de cyclo-cross, en lien avec la DTN, a souhaité créer un Trophée de France Cyclo-cross début février. Les clubs et CD sont ainsi invités à continuer l'activité cyclo-cross durant le mois de Janvier, période durant laquelle il semble préférable de rouler en sous-bois que sur la route avec des conditions météo peu sécurisantes voir inadaptées.



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21 ☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10

ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

MODALITES DE PARTICIPATION AUX MANCHES DE COUPE DE FRANCE

CATEGORIES U17 GARCONS/FILLES :

Suite à une forte augmentation de leur participation en Coupe de France, la fédération a mis en place depuis plusieurs années des quotas par comité régional ; pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour eux.

Le quota fixé par la FFC pour notre Comité est de 6 U17 Hommes

1 quota supplémentaire sera attribué pour la coupe de France 3 et 4 (Issoire)

Pour les U17 Femmes, la participation n'est pas limitée.

Les coureurs désirant participer aux manches de Coupe de France 2026 doivent candidater auprès du MTT via le formulaire en ligne avant le 15 octobre 2026 :

Pour les U17 garçons, faire apparaître les critères évoqués en visio pour départager les candidats : participation à certaines épreuves, notamment Orange, participation au Championnat régional du 11 novembre, et prise en compte des résultats/classements des courses (classement Race).

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf3ykOHsorV73BEFfBWEXuKiFQjwGNYc2gWQG6wBCUKKFsd8g/viewform?usp=preview>

Les coureurs retenus seront engagés par le comité régional mais devront porter le maillot de leur club et seront en totale autonomie de fonctionnement sur les manches de la Coupe de France.

Dates des trois manches de Coupe de France 2026 :

☐ 24-25 octobre à Nommay (Doubs, Bourgogne-Franche-Comté)

☐ 21-22 novembre à Issoire (Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône Alpes)

☐ 12-13 décembre à Saint-Prouant (Vendée, Pays de la Loire)



Comité Région SUD **Provence Alpes Côte d'Azur** **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21 ☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10
ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

CRITÈRES DE SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLO-CROSS QUELNEUC LES 9 ET 10 JANVIER 2027

Les critères pour intégrer l'équipe régionale Région Sud aux championnats de France sont :

- Participation pour toutes les catégories au Championnat Régional Région Sud le 11 novembre 2026 est obligatoire.

Voici les critères de sélection à retenir pour une sélection aux Championnats de France :

1) Pris en charge par le Comité :

U17 Hommes/Femmes :

Être dans le TOP 15 au classement général de la Coupe de France

U19 Hommes/Femmes :

Être dans le TOP 15 au classement général de la coupe de France

U23 Hommes/Femmes :

Être dans le TOP 15 au classement général de la coupe de France

Elite Hommes/Femmes :

Être dans le TOP 15 au classement général de la coupe de France

Le comité ne se refuse pas de créer une équipe pour le relai mixte ce qui pourrait ouvrir des quotas supplémentaire.

2) Non pris en charge par le Comité :

Hommes élites et Femmes/Elites :

Team FFC ou UCI, être classé dans les 50 premiers de la Coupe de France.

Ils devront porter le maillot Région Sud, sauf Team FFC ou UCI, mais en totale autonomie de fonctionnement sur le championnat.

Compte tenu de la forte densité de coureurs notamment dans les jeunes catégories, le MTT sera vigilant pour retenir dans les quotas, les meilleurs et devra prendre des décisions. MERCI DE LES RESPECTER.

Néanmoins une minorité de coureurs dans les jeunes catégories peuvent être qualifiés d'office par le classement général de la Coupe de France ; mais hors des critères de sélection du Comité régional, pourront participer à l'épreuve. Ils devront joindre au préalable le MTT pour les modalités d'inscriptions et devront porter le maillot Région Sud, en totale autonomie de fonctionnement.

Les sélections définitives seront prononcées à l'issue de la dernière manche de Coupe de France, le mercredi 16 décembre 2026. Les convocations seront communiquées dans la semaine suivant cette dernière manche de Coupe de France.

Le MTT : Fabrice VETTORETTI